

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS****SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2012 À 18 HEURES 30**

N° 3 – 142 / 2012 : CRÉATION D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET

**L'An Deux Mille Douze, le 2 octobre 2012**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 octobre 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE  
Secrétaire : madame Maryse BERTRAND

**Membres présents :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Monique HUBERT, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

**Membres suppléants votants** : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Jean ESQUERRE, Bernard GILABERT, Alain LONG, Claude COSTES, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

**Membres suppléants présents non votants** : Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Jean MAURIES.

**Membres excusés :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, William NION, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Michel TRÉBOSC, Viviane COMBES.

**Membres suppléants** : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurencé PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 37****Votants (titulaires, suppléants votants) : 32**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 OCTOBRE 2012****N° 3 – 142 / 2012 :: CRÉATION D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET**

Pilote – Ressources Humaines

**Monsieur Christian CHAMAYOU, rapporteur**

Associée à l'Université de Montpellier, au pôle de compétitivité Derbi mais également à des laboratoires et clusters espagnols et portugais de tout premier plan, la communauté d'agglomération a candidaté, en tant que leader, à un appel à projets européen issu du programme de coopération du SUDOE.

Conçu prioritairement comme un outil destiné à trouver des débouchés commerciaux à la plateforme technologique Valthera, installée sur le parc technopolitain Albi-Innoprod, le dossier présenté consiste à faire du sud ouest européen un pôle international sur la thématique de la valorisation énergétique de la biomasse, avec Albi comme point d'ancrage pour la France. Le projet vise à créer une dynamique d'animation, à fournir des services au profit des entreprises et des laboratoires, à faire émerger des projets qui seront ensuite soumis aux pôles de compétitivité, et enfin à préfigurer un futur cluster.

Enermass fait partie des 24 projets, sur un total de 319, qui ont été approuvés à la fois par l'Europe et par les 3 Etats concernés (France, Portugal, Espagne). La prise en compte des remarques formulées par l'Europe, va permettre au projet d'être définitivement retenu en octobre prochain. Le montant des fonds FEDER qui devraient être versés pour la mise en œuvre du projet sont estimés à 877000€.

La conduite d'un projet européen requiert en particulier des compétences linguistiques avérées, la maîtrise de l'anglais (langue officielle du projet) et de l'espagnol (langue d'usage du projet) étant requises.

Le projet ayant une visée opérationnelle avec la création d'un cluster 6 mois avant sa fin d'exécution, le coordonnateur du projet doit être également à même de fédérer des entreprises, des laboratoires et des collectivités.

Du fait des délais très courts pour lancer la phase d'exécution, une connaissance des projets européens, projets à la gestion particulièrement complexe, est importante.

Le déroulement du projet s'étalera de septembre 2012 à décembre 2014. Aucune prolongation du projet n'est envisageable au-delà de l'échéance de 2014, dernière année de validité du 4ème programme Interreg SUDOE

Compte tenu des compétences nécessaires exigées pour assurer le pilotage et la coordination de ce projet, considérant la spécificité de cet emploi, la technicité particulière requise et de la qualification exigée,

Il est proposé :

- de créer un poste de chargé de projet, qui sera pourvu par contrat à durée déterminée conformément aux dispositions statutaires de la loi n° 84/53 du 26/01/84 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3-3 alinea 2.

- de fixer le niveau de rémunération par référence à un emploi de catégorie A, au 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché territorial augmenté du régime indemnitaire correspondant.
- Il convient de préciser que ce poste est financé dans le cadre des fonds européens attribués à ce projet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours

### **Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2012,

**ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,**

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**DE CRÉER** un poste de charge de projet non titulaire dans le cadre de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée de deux ans et demi,

**DE FIXER** la rémunération de cet emploi par référence au 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché territorial et de lui attribuer le régime indemnitaire correspondant.

**DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,  
Fait le 2 octobre 2012,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

